Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250828-A2025-008-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/08/2025
Publication : 28/08/2025

ARRÊTÉ
PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS ACCORDÉE À MONSIEUR PIERRE LEPORTIER, 11EME VICE-PRESIDENT EN CHARGE DE L'ASSAINISSEMENT ET DES CONTRACTUALISATIONS EURE ET NORMANDIE POUR PRESIDER LA COMMISSION THEMATIQUE « ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE PAR LES FILIERES TOURISTIQUE ET AGRICOLE, DU DEVELOPPEMENT RURAL, DES CONTRACTUALISATIONS ET DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE » DU 04 SEPTEMBRE 2025 A LA SUITE DE LA DEMISSION DE MADAME CHRISTELLE MINARD DE SES FONCTIONS DE CONSEILLERE MUNICIPALE ET CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE

GS/DM/OB/DJ
n°A2025-008

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

Vu *le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10, L.2121-22, L. 5211-40-1 et L. 5216-1 et suivants,*
Vu *les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n°DRCL-BLE-2024278-0001 du 4 octobre 2024,*
Vu *la délibération n°2020-059 du conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant élection du Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,*
Vu *la délibération n°2020-061 du conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant élection des quinze vice-présidents de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,*
Vu *la délibération n°2021-74 du conseil communautaire en date du 12 avril 2021 portant sur le nouvel ordre des vice-présidents et élection d'un nouveau vice-président,*
Vu *la délibération n°2022-017 du conseil communautaire en date du 28 mars 2022 portant nouvel ordre du bureau communautaire et élection du 15ème vice-président,*
Vu *le règlement intérieur du conseil communautaire approuvé par délibération n°2021-13 du 25 janvier 2021,*

Considérant que les commissions thématiques sont présidées de plein droit par le Président de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux,
Considérant que les commissions élisent leur vice-président lors de la première séance,
Considérant que Madame Christelle MINARD a été élue vice-présidente lors de la séance d'installation de la commission qui s'est tenue le 23 novembre 2020,
Considérant la démission de Madame Christelle MINARD de ses fonctions de conseillère municipale et communautaire consécutive à sa prise de fonction en qualité de député d'Eure-et-Loir à l'Assemblée nationale,
Considérant la nécessité d'assurer la présidence de la commission « attractivité du Territoire par les filières Touristique et Agricole, du Développement Rural, des Contractualisations et de la Transition Ecologique qui se réunira le 4 septembre 2025,
Considérant que le président peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions à un ou plusieurs vice-présidents,
Considérant que la conduite des affaires communautaires rend nécessaire une collaboration active des vice-présidents,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250828-A2025-008-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/08/2025
Publication : 28/08/2025

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur Pierre LEPORTIER, 11ème Vice-président en charge de l'Assainissement et des Contractualisations Eure et Normandie reçoit délégation pour me suppléer dans mes fonctions de président de droit de la commission thématique « attractivité du Territoire par les filières Touristique et Agricole, du Développement Rural, des Contractualisations et de la Transition Ecologique » qui se réunira le 04 septembre prochain, sous ma responsabilité et ma surveillance.

ARTICLE 2 : les actes signés au titre de l'article 1 devront porter les nom, prénom et qualité du signataire précédés de la mention : « Pour le Président et par délégation ».

ARTICLE 3 : lorsque le vice-président titulaire de la présente délégation de fonctions estime se trouver en situation de conflit d'intérêts, il en informe le Président par écrit, précisant la teneur des questions pour lesquelles il estime ne pas devoir exercer ses compétences. Un nouvel arrêté du Président détermine alors, en conséquence, les questions pour lesquelles la personne intéressée doit s'abstenir d'exercer ses attributions.

ARTICLE 4 : le Président est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié, notifié à Monsieur Pierre LEPORTIER et transmis à Monsieur le Sous-préfet, ou son représentant, de l'arrondissement de Dreux (Département de l'Eure-et-Loir).

ARTICLE 5 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 28 AOUT 2025

Le Président,

Gérard SOURISSEAU

Publié par voie électronique sur le site internet de la collectivité le :

28 AOUT 2025